

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 MARS 2015

Date de la convocation : 16/03 /2015

Le vingt-trois mars deux mille quinze, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur de PONTON d'AMECOURT Christophe, Maire de WARLUIS.

Présents : M. M. Christophe de PONTON d'AMECOURT, Françoise GILLOT, Jean-Paul CORDIER, Nathalie ESPINE, Arnaud BOURGEOIS, Jacqueline GALLOIS, Franck MAGRIT, Carole DANIEL, Daniel LEMENAGER, Catherine DECAGNY, Christine HENRY, Françoise BRIDOT, Luigi MAUGER, Peggy TOURNACHE.

Absent : Mr ROHBASSER représenté par Mme TOURNACHE.

Mme GALLOIS est nommée secrétaire de séance.

### VOTE DES TAXES :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015 :

Taxes	Bases	Taux	produit
Taxe d'habitation	1 503 000	7.80	117 234
Taxe foncière (bâti)	1 366 000	15.34	209 544
Taxe foncière (non bâti)	53 900	36.25	19 539
Total			346 317

## BUDGET COMMUNAL

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2014.

Après délibération, sous la présidence de Monsieur CORDIER Jean-Paul, doyen de la séance, le conseil municipal:

-considérant que les finances ont été normalement administrées et procédant au règlement définitif du budget 2014,

-approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

### COMPTE DE GESTION 2014 :

Après avoir approuvé le compte Administratif 2014, le conseil municipal déclare que le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### AFFECTATION DU RESULTAT :

L'assemblée émet un avis favorable à l'affectation des résultats du compte administratif 2014 dans le budget 2015.

#### BUDGET COMMUNAL 2015 :

Après délibération, le budget communal 2015 proposé par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de : 480 428.01 euros.

Il est voté en excédent en section de fonctionnement par le transfert de l'excédent du budget annexe clôturé par délibération en date du 17 novembre 2014.

#### Section de fonctionnement :

- dépenses : 999 998 euros
- recettes : 1 770 998 euros

#### **BUDGET ANNEXE**

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2014 du budget annexe,

Il rappelle la délibération en date du 17 novembre 2014 approuvant la clôture de ce budget à compter du 31 décembre 2014.

Après délibération, sous la présidence de Monsieur CORDIER Jean-Paul, doyen de la séance, le conseil municipal,

-considérant que les finances ont été normalement administrées et procédant au règlement définitif du budget annexe 2014,

-approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

#### COMPTE DE GESTION 2014 :

Après avoir approuvé le compte Administratif 2014, le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2014 établi par Monsieur le trésorier n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

#### AFFECTATION DU RESULTAT :

Considérant la délibération du 17/11/2014, fixant la clôture du budget annexe ;

L'assemblée émet un avis favorable à l'affectation des résultats du compte administratif 2014 dans le budget communal 2015.

#### PERSONNEL COMMUNAL :

Après délibération, le conseil municipal décide la modification des horaires du poste d'adjoint administratif et décide de prendre en charge les frais de déplacement et de repas pour les agents ayant des formations, des stages ou des concours.

## LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Après délibération, le conseil municipal décide les tarifs suivants pour la location de la salle pour un après-midi :

Tarif pour un après-midi pour les warluisiens	60 euros
Tarif pour un après-midi pour les extérieurs	100 euros

## COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

Le conseil municipal nomme les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la Communauté d'Agglo du Beauvaisis :

Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur CORDIER Jean-Paul	Madame BRIDOT Françoise

## URBANSIME :

Le conseil décide la reprise des voiries des lotissements communaux, et décide l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle en emplacement réservé situé rue d'Elbée.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la création d'une agence postale communale.

## CARRIÈRE CHOUVET A MERLEMONT :

Après délibération et vote, le conseil municipal approuve à la majorité, l'installation d'une transporteuse le long de la voie ferrée, sur les parcelles communales sur le territoire de Warluis et de Rochy-Condé, afin d'étendre l'exploitation de la carrière.

## QUESTIONS DIVERSES :

- le conseil municipal :
- organise les bureaux de vote,
- est informé des prochaines inscriptions de la brocante